

↳ Document dûment complété (2 pages) à joindre à chaque matériel en retour SAV avec le numéro de facture ou BL CALPEDA POMPES de votre achat.

COORDONNEES CLIENT – N° Client :	<i>Cachet commercial</i>
Entreprise :	
Rue :	
Code Postal : Ville :	
Personne à contacter :	
Tél :	
Email :	
Réf. Client :	

REFERENCES MATERIEL					
N° commande	Date Facture ou BL*	N° Facture ou BL*	Désignation*	Code	Quantité*
.....
*Ces informations sont indispensables pour toute demande de garantie.					
Matériel équipé de raccords et/ou pièces client	<input type="checkbox"/> Oui		<input type="checkbox"/> Non		
Si oui, détails :				

DESCRIPTION DES SYMPTOMES					
.....

SOUHAIT CLIENT					
<input type="checkbox"/> Echange sous garantie	<input type="checkbox"/> Réparation sous garantie				
<input type="checkbox"/> Avoir sous garantie	<input type="checkbox"/> Autre.....				

Extrait des Conditions Générales de Vente					
Réparation – Expertise Tout matériel hors garantie expédié à CALPEDA POMPES pour expertise fera l'objet d'une facturation pour la réalisation du devis de réparation. Le matériel envoyé à CALPEDA POMPES pour réparation doit toujours être expédié en port payé accompagné du formulaire «Retour Matériel SAV» apposé visiblement sur le colis. Toute demande de réparation fera l'objet d'un devis pour acceptation préalable.					
Garantie - 1 - Champ d'application et durée - Le matériel neuf de fabrication CALPEDA est garanti contre tout défaut de matière et vice de fabrication pendant un délai de 2 ans ou plus selon les extensions de garantie pour certains produits, à partir de la date de livraison, sauf stipulation contraire. Pour invoquer la garantie, l'ACHETEUR doit le notifier par écrit dans les 8 jours de la découverte des défauts.					
2 - Conditions - La garantie sera accordée après : Réception de la photocopie du bon de livraison ou facture, Expertise du matériel dans les ateliers du FOURNISSEUR, La garantie est limitée au remplacement des pièces d'origine reconnues défectueuses sans qu'aucune indemnité ou dommages-intérêts puissent être réclamés. La garantie ne couvre pas les frais de déplacement, de transport ou d'expédition et les frais de dépose-repose tels que les frais de manutention. Les échanges de pièces réalisés au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger celle-ci.					
3 - Exclusion de garantie - Cette garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation (non-respect des prescriptions indiquées sur les notices d'instructions de montage), négligence ou défaut de stockage, de surveillance, d'entretien de la part de l'ACHETEUR ou usure normale du produit. Tout matériel modifié, réparé ou démonté, même partiellement, en dehors de nos ateliers ou de la présence d'un de nos techniciens est exclu de la garantie. L'acheteur ne peut se prévaloir de l'appel en garantie pour suspendre ou différer ses paiements. La garantie sera suspendue jusqu'au paiement des échéances en retard. Cette suspension ne pourra augmenter la durée de la garantie. L'application de la garantie ne saurait entraîner le paiement d'indemnités.					

Tout colis en port dû ou sans fiche "Retour Matériel SAV" (constitué de 2 pages) sera refusé – Le matériel doit être soigneusement emballé pour éviter tout dommage au cours du transport (par un ré-emballage et/ou mis sur palette) – Vidanger les pompes et nettoyer le matériel.

Matériel à retourner, accompagné de ce document apposé visiblement sur le colis à :
CALPEDA POMPES - Rue de la Communauté - 44140 LE BIGNON

Date	Nom et signature de l'expéditeur
.....

En respect avec le décret n°2003-1254 du 28 décembre 2003 - article R231-54-2, relatif aux risques d'exposition du personnel à des agents chimiques dangereux, nous vous remercions de nettoyer les matériels avant envoi et compléter le certificat de décontamination ci-après.

Votre responsabilité pourrait être engagée en cas de non-respect de ces consignes.

La procédure d'expertise/réparation/remise en état ne pourra débuter qu'après réception de la demande de retour matériel (2 pages).

CERTIFICAT DE DECONTAMINATION

Par la présente, nous certifions que la pompe (référencée page 1) n'a pas été utilisée pour le transfert de produits nuisibles pour la santé.

Le matériel a été préparé pour que son maniement et son transport soient sans danger.

Dans le cas d'un risque identifié, joindre la fiche de sécurité et indiquer les précautions à prendre ainsi que le produit de nettoyage adapté à utiliser.

Date Cachet commercial

Nom et signature